Saint Rémy des Monts

Une commune où il fait bon vivre

Bulletin municipal 2023 N°33

Chiffre INSEE 2024
712 habitants

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le maire:
Philippe CHARTIER 06.75.80.68.86

Les adjoints
David PAYSAN 06.77.72.97.25
Hubert LECUREUR 06.76.01.16.71
Patricia JINJOLET 06.12.40.91.31
Rémy YVON 06.31.57.51.88

Les conseillers municipaux
Arnaud JUGLET
Charlotte LETOURNEUR
Sabrina RICHARD
Fanny GISSELERE
Frédéric DESSEAUX
Gilles MURAIL
Alexis FAGOT
Jérôme PAINEAU
Loïc VILLAINE
Sandrine CINTRAT

Sommaire

Page 02 : mot du maire

Page 03 : contacts, informations, et État Civil

Page 04-05 : démarches administratives

Pages 06 à 11 : budgets, résumés succincts des réunions de conseil 2023 et tarifs divers

Pages 12-13: : infos Communauté de Communes Maine Saosnois

Pages 14 - 15 : eau, assainissement et environnement

Pages 16 à 21 : vie scolaire

Pages 22 à 26 : vie associative

Pages 27 : environnement et agriculture

Pages 28-29 : annuaire des artisans et commerçants

Pages 30 : Quelques souvenirs

Pages 31 : Infos divers

Page 32 : agenda des fêtes 2024

MOT DU MAIRE

Bonjour et bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous

Tout d'abord, bienvenue aux nouveaux habitants sur notre commune qui poursuit sa progression démographique. Une naissance y a même eu lieu, évènement qui ne s'était plus produit depuis 1964 ! En effet, en général seuls les reconnaissances, les mariages et les décès sont répertoriés sur nos registres d'état civil. La commune dénombre aujourd'hui 712 habitants, et j'espère que la cérémonie des vœux qui se déroulera salle Rémymontaise le vendredi 12 janvier 2024 à 20h00 sera l'occasion de faire connaissance avec les nouveaux arrivants.

Notre investissement dans les salles communales porte ses fruits. Toutes deux sont régulièrement occupées par les associations communales, mais aussi par des réunions publiques, des organismes de formation divers comme la Mutuelle Sociale Agricole pour « l'atelier mémoire » du 22 janvier au 15 avril prochain, la conseillère numérique présente tous les mercredis, l'association des maires ruraux de la Sarthe, des réunions intercommunales de la DGFIP, la chambre d'agriculture, des ateliers cuisine animés par Gwenaëlle FARCY, des particuliers, etc….

Je tiens par ailleurs à adresser un grand merci à tous nos commerçants et artisans ainsi qu'aux différentes associations qui contribuent à la vie et l'animation de notre village.

Grâce à cette constante évolution de la population, nos écoles se portent bien, mais nous devons rester très vigilants pour maintenir les effectifs. Chaque commune et le Sivos de la Dive poursuivent les investissement afin de moderniser les méthodes d'apprentissage et améliorer les conditions d'accueil des élèves. Pour la première fois, des « Portes ouvertes » ont été organisées cette année avec succès. Cette opération pourrait donc être reconduite l'année prochaine. Je remercie nos enseignants pour leur professionnalisme et leur disponibilité ainsi que les personnels du Sivos qui assurent les problématiques des remplacements ponctuels.

Pour ce qui est de la vie de la commune, les investissements se poursuivent : tout l'éclairage public passe progressivement en LED, la clôture de la garderie a été réalisée et une réflexion sera menée en 2024 pour l'aménagement de la cour. La toiture d'un bâtiment derrière la garderie a également été refaite à neuf. L'escalier du logement rue des Chanvriers a été remplacé car l'ancien devenait dangereux.

Comme prévu, le pont du Petit Moulin, situé route de Contres, a été remis en conformité et renforcé. Prochainement, des nouvelles poubelles et un nouveau panneau d'affichage mairie seront implantés. De même, une balançoire horizontale «tape-cul» sera installée pour le printemps dans l'aire de jeux au niveau du plan d'eau.

Par ailleurs, après concertation avec les habitants, le Hameau du Magasin va bénéficier de nouveaux aménagements. Des pots de fleurs déjà en place seront garnis au printemps et 2 radars pédagogiques seront installés courant 2024.

Comme vous pouvez l'entendre dans les médias, un certain nombre de contraintes viennent alimenter le quotidien dans la vie des communes : la ZAN , *zone de non artificialisation,* a un impact important sur les futurs urbanisations, mais aussi les ENR, *zone d'accélération des énergies renouvelables.* Au sujet des ENR, vous trouverez joint à ce bulletin un questionnaire à nous retourner **pour le 16 janvier**. Une rencontre sera également organisée avec les agriculteurs de notre commune et deux permanences d'informations seront assurées les **08 et 09 janvier 2024.**

La loi « Labée », qui s'est renforcée, nous interdit totalement l'emploi de produits phytosanitaires. Sans oublier les soucis quotidiens sur les économies d'énergies. La Communauté de Communes a mis en place une OPHA, *opération programmé pour l'amélioration de l'habitat* à laquelle tout résident de la CDC Maine-Saosnois peut prétendre, par l'intermédiaire du cabinet INHARI, (détail à l'intérieur du bulletin). Le conseil communautaire a aussi acté et vous fera parvenir dans les prochains mois des informations sur le nouveau mode de collecte des ordures ménagères. Vous trouverez toutes les informations nécessaires dans ce bulletin et le personnel de la mairie se tient à votre disposition pour tous renseignement complémentaire.

Le conseil municipal et le personnel communal se joignent à-moi pour vous souhaiter à vous et vos familles de bonnes fêtes de fin d'année dans l'attente de vous rencontrer le vendredi 12 janvier prochain.

Je vous invite également, par le biais des photos de couverture à découvrir les sentiers communaux pour des balades en pleine nature.
Prenez soin de vous et de vos familles.

Le Maire, Philippe CHARTIER .

Contacts & Informations divers

MAIRIE

1 Rue du Vairais

Secrétaires : Catherine HARDOUIN GILOUPPE et Stéphanie GESLAND

Téléphone : 02-43-97-79-14

mairiestremydesmonts@sarthetelecom.fr

Horaires :
Lundi : 14h-19h
Mardi : 10h-12h et 13h30-18h
Jeudi : 10h-12h et 13h30-17h
Vendredi : 10h-12h
Un transfert d'appel est également assuré le week-end et les jours fériés vers le N° de téléphone de l'élu d'astreinte.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

1 Rue du Vairais

Agents administratifs : Stéphanie GESLAND
Un nouvel agent remplacera Karine COLOMBU le lundi matin à compter du 08 janvier.

Téléphone : 02-59.29.02.76
annexemairiesrm@sarthetelecom.fr

Horaires :
Lundi : 9h-12h30
Mardi : 13h30-17h30
Mercredi : 13h30-17h30
Vendredi : 10h-12h15 / 13h30-16h30

Du 26/12/2023 au 05/01/2024

L'agence fermera à 17h, les mardis et mercredis et 16h30 le vendredi.

Suivez les informations communales et les actualités sur le site internet de la commune :

www.stremydesmonts.fr

Et sur Facebook :
commune de St Rémy des Monts

VENDREDI 16 FEVRIER 2024
VENDREDI 12 AVRIL 2024
LUNDI 10 JUIN 2024
LUNDI 22 JUILLET 2024
MARDI 13 AOUT 2024
VENDREDI 18 OCTOBRE 2024
LUNDI 16 DECEMBRE 2024

Etat Civil

NAISSANCE

Noé AVENANT FROMENTIN
Eva AUBRY
Gabrielle JAULNEAU
Martin LALLIER
Sayronn CORRE
Maya IMACHE

MARIAGE

Alain CHEVALIER &
Maria MINKOV A KOSTADINOVA

Jean-Luc DUGAST &
Delphine LETOURNEAU

DECES

Jacques CUISSOT
Didier DAGRON
Marcel DEVISE
Marcel LAFOLIE
Renée LAMARE
Jean-Claude ORY

Jean-Claude ORY, adjoint durant 19 ans, nous a quitté cette année après avoir lutté contre une longue maladie.
Toujours actif pour la commune jusqu'à peu, Jean-Claude était une personnalité toujours accessible, disponible.
Après être entré au conseil municipal en juillet 1982, il fut élu au poste de 2nd adjoint de mars 1983 à mars 2001, en parallèle à son métier de professeur de mathématiques.
IL a œuvré durant de nombreuses années au sein de différentes commissions communales tant administratives qu'associatives, comme le Comité des Fêtes, la création de l'Asel Tennis, les Écoles, le CCAS. Jusqu'en début de cette année, il était toujours actif en tant que représentant du Préfet à la commission de révision des listes électorales et comme délégué à la commission des impôts. Il était également notre référent en matière de chasse et de pêche, ses passions.
Il a accompli ses mandats avec humilité, avec sérieux, soucieux d'appliquer les textes réglementaires sans oublier ses « bons petits mots ».
Jean-Claude nous a quitté, mais son souvenir ne nous quittera pas.
Au nom du conseil municipal de notre commune, du personnel communal, nous lui devions cet hommage et avons une pensée émue pour sa famille.

Démarches administratives et autres services

Toutes ces démarches ne sont plus réalisées dans notre mairie

Vous pouvez désormais effectuer votre pré demande soit par internet sur le site **https://ants.gouv.fr/**, soit dans un point numérique mis à disposition dans les préfect ures ou sous-préfectures.

Point numérique le plus proche : Sous-Préfecture de Mamers uniquement sur RDV - 02.85.32.74.27 du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h, vendredi 9h-12h.

Le Point numérique sera fermé du 20 décembre au 1er janvier inclus et sera ouvert aux horaires habituels du 2 au 5 janvier.

Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gouv.fr
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.

Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site **https://timbres.impots.gouv.fr/**

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justifcatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.

Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie
En cas de perte, je la déclare en ligne :
Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite **https://permisdeconduire.ants.gouv.fr**

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.

Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :
- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule **
- Autre motif **

Je fais ma demande en ligne **https://immatriculation.ants.gouv.fr**

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler.
Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre à l'acquéreur .

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.

Réseau transport régional

Aléop LA RÉGION VOUS TRANSPORTE — RÉGION PAYS DE LA LOIRE

La commune est desservie par la **ligne 212**
Le Mans / Mamers
Retrouvez toutes les actualités, les horaires, les tarifs sur le site **https://aleop.paysdelaloire.fr/sarthe**
Pour tout renseignement complémentaire sur les lignes régulières,

appelez le 02 43 39 90 72

Les horaires sont disponibles également en mairie et changent en juillet/août

« Opération Bouchons »

Ne jetez pas vos bouchons plastique ou liège

L'association compte toujours sur votre mobilisation. Les points de collecte se situent aux écoles ou au hangar communal allée du tramway.

Une famille de St Rémy des Monts a pu bénéficier d'un don de 500€ grâce à vos apports.

Responsable bénévole :
Martine BARBIER 06.21.24.08.52

Guichet numérique des autorisations d'urbanisme

Ce guichet permet aux usagers de déposer toutes leurs demandes d'urbanisme sous forme numérique : permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager et permis de démolir, certificat d'urbanisme, etc…

C EST PLUS SIMPLE, PLUS RAPIDE, ACCESSIBLE A TOUS

Accéder au guichet électronique sur la page de la Communauté de Communes Maine Saosnois : https://www.mainesaosnois.fr/Urbanisme/Guichet Numérique des Autorisations d'urbanisme (GNAU) .
Vous devez créer un compte soit par France Connect, soit par l'intermédiaire d'un compte crée directement sur le guichet numérique.
Des aides en ligne vous sont proposées et vous guident dans la procédure de dépôt de votre demande

NB: vos demandes d'autorisation peuvent toujours être déposées en mairie.

Tu vas bientôt avoir 16 ans ?
Penses au recensement citoyen OBLIGATOIRE !

La loi n°2015-917 du 28 juillet 2015 dit que tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.

Inscription Répertoire Électoral Unique (REU)

Le REU permet aux électeurs de s'inscrire sans date limite de dépôt de leurs demandes, autrefois fixée au 31 décembre. La seule contrainte est de l'effectuer avant un scrutin : la date limite d'inscription pour ce scrutin sera fixée dans le cas général au 6e vendredi précédant ce scrutin. Aussi, le REU est mis à jour en continu à travers un système de gestion entièrement automatisé : toute nouvelle inscription entraînera donc la radiation de la liste précédente.

Retrouvez tous les renseignements et démarches sur :

https://www.demarches.interieur.gouv.fr/iculiers/listes-electorales-nouvelle-inscription

Depuis janvier 2023, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B. Cette nouvelle faculté, offerte à n'importe quel électeur, est l'occasion de simplifier les modalités de gestion des procurations par les communes et d'offrir de nouveaux services aux électeurs.
La procuration peut être demandée sur le site du service public « maprocuration » avant de se rendre soi même devant une autorité habilitée (ex : gendarmerie).

Résumé succinct des réunions de conseil 2023

L'intégralité des comptes rendus peuvent être consultés sur le site de la commune : https://saintremydesmonts.fr

BATIMENTS ET LOGEMENTS

Salles Rémymontaises : les 2 salles communales ont été équipées de bornes d'accès wifi afin d'améliorer l'organisation de réunions diverses pour un montant de 952,60€ TTC. Un rétroprojecteur sera installé dans la grande salle pour un montant de 1 782,60€.

Etude sonore environnante – salle Rémymontaise : suite à des plaintes récurrentes et aux études préalables à la construction de la salle, la société OUEST ACOUSTIQUE a été contactée pour envisager des solutions et améliorer le niveau sonore de la salle Rémymontaise. Ceci afin de limiter davantage l'impact sonore au niveau des plus proches riverains, pour un coût s'élèvant à 1 176€.
Cette étude, mise à part la nécessité de régler le sonomètre à 75 décibels, n'a pas révélé de problèmes majeurs. L'édification d'un mur d'au moins 2 m pourrait éventuellement être la solution la plus adaptée pour atténuer la perception par le voisinage. L'accord du riverain sera requis.

Diagnostic de Performance Energétique pour les logements locatifs : les DPE ayant une validité de 10 ans, ils sont donc obsolètes pour les locations effectuées après octobre 2017**.** Lors de nouvelles locations, le DPE doit être annexé au bail. Ces diagnostics seront renouvelés au fur et à mesure des nouvelles locations.

Lotissement des Lustries : après consultation des prestataires, le Bureau AIR & GEO est retenu pour le relevé topographique pour un montant de 1 080€ TTC, et le Bureau FONDASOL pour les études de sol pour un montant de 6 596,40€ TTC.
Suite à la présentation d'une première esquisse par le bureau d'études SODEREF, élaborée sur la base du CAUE, des OAP (Opération d'Aménagement Programmée) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme), le projet compte 16 lots constructibles, la condition de l'OAP étant de 15 lots l'hectare. La superficie du terrain est de 11 420 m² (soit 1,14 ha). Après avoir étudié les propositions de découpage des parcelles, le conseil municipal valide le principe du plan de masse et de découpage présenté par le bureau d'études. Voir plan joint page 07.

Escalier 6 rue des Chanvriers.
L'escalier d'entrée devenu dangereux et le plancher s'effritant, celui-ci a été remplacé par un escalier métallique antidérapant galvanisé pur un montant de 2750€.

Révision des loyers : pour la deuxième année consécutive, les loyers n'ont pas été augmentés.

Clôture garderie : réfection de la clôture de la garderie pour un montant de 3 826,20€. Afin de respecter les nouvelles directives sur l'artificialisation des sols, un aménagement de la cour est prévu.

VOIRIE

Renouvellement de la convention d'entretien de l'aménagement urbain avec le Département : la convention signée le 5 février 2010 pour 10 années avec le Département et concernant les aménagements réalisés par la commune rue des Chanvriers est renouvelée. Celle-ci fixe les modalités d'entretien du plateau surélevé, avec en amont une haie basse et une ligne séparatrice de voie.

Éclairage public :
Les travaux de la 1ère tranche ont été cofinancés par l'état au titre de la **dotation d'équipement des territoires ruraux** à hauteur de 3 700€.

Pour la seconde tranche de rénovation évaluée à 46 333,05€ H.T, une subvention d'un montant de 17 066€ par les services de l'État au titre des Fonds Verts nous a été accordée.
De plus, le Conseil Départemental ayant décidé de renouveler la mise en place des **fonds d'investissements durables** pour les années 2022-2025, la somme de 20 000 € nous a également été attribuée.

Contrat d'abonnement avec l'ATESART-Service Ingénierie : souscription d'un contrat d'abonnement auprès de l'ATESART (Agence des Territoires de la Sarthe) afin de bénéficier des services de conseils, d'expertise et d'ingénierie dans les domaines d'urbanisme, de voirie, d'ouvrages d'art, de marchés publics…
Le coût annuel de ce contrat s'élève à 1,04€ TTC/ habitant avec un tarif plancher de 100€.

Marquage au sol : suite à la réfection du revêtement sur la RD 238, voie commune pour moitié sur les communes de Saint-Rémy-des-Monts et sur Mamers, les marquages au sol seront rétablis pour un montant de 2 318,82€ pour Saint-Rémy-des-Monts. Ce montant représente la moitié du coût total, l'autre moitié étant à la charge de Mamers.

Radars Le Magasin : afin d'enregistrer les vitesses pratiquées sur le secteur du Magasin et l'opportunité d'installer des radars, les services de la Préfecture ont été sollicités pour le prêt de ces équipements. Faute de disponibilité, le prêt de ce matériel ne sera pas possible avant fin 2025. Il est cependant possible d'envisager la mise en place définitive de cet équipement au titre des amendes de police 2024.

Poteaux incendie : le rapport du CIS préconise la numérotation des poteaux pour en faciliter le repérage.

ECOLES

Portes Ouvertes : des Portes Ouvertes ont été organisées aux écoles de Saint Rémy et Saint Vincent le samedi 18 mars 2023. De nouveaux parents sont venus visiter et ont inscrit leurs enfants.

Organisation du temps scolaire : les fonds de soutien étant dégressivement supprimés dans les années à venir, l'organisation de la semaine scolaire est passée à 4 jours à la rentrée de septembre dernier. Cette organisation a été validée par le SIVOS de la Dive, le Conseil d'École et l'Inspection Académique. Les activités périscolaires sont de ce fait supprimées.

PERSONNEL

Nomination au poste d'adjoint technique : Murielle MALLET a été nommée au poste d'adjoint technique pour l'entretien des locaux de la mairie, ainsi que l'entretien et les états des lieux des salles communales.

Modalité du jour de solidarité : suite à la nécessité de préciser les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité dans la Collectivité, le conseil municipal opte pour une répartition du nombre d'heures dues tout au long de l'année civile.

ENVIRONNEMENT

Réparation Pont du Petit Moulin : avec la maitrise d'œuvre LGEI, l'entreprise AGOR SASU de ST ELLIER DU MAINE (53) a été retenue pour la réparation et confortation du pont du Petit Moulin pour un montant de 38 334€ hors taxes soit 46 000.80 € TTC. Début juin, une première partie de renforcement des parapets, le ferraillage des trottoirs et un enrochement maçonné ont été réalisés. La seconde partie des travaux a été achevée en septembre dernier. La voie reste de même largeur.
Ces travaux ont été cofinancés par l'Etat au titre de la Dotation Spéciale à l'Investissement Locale à hauteur de 11 750€ et par le Département de la Sarthe au titre de l'aide à la voirie communale à hauteur de 15 058€.

Fleurissement : des nouvelles plantations ont été ajoutées dans les grands pots situés à l'entrée de la commune, rue du Vairais. Des pots ont été implantés au niveau du hameau du Magasin et les terre-pleins en centre bourg et Allée de la Roseraie ont été comblés,
« 1000 bulbes printaniers en provenance directe de Hollande par l'intermédiaire de M ET MME VAN ZELST WORTEL ont été plantés sur l'ensemble du territoire communal »

DIVERS

Cimetière – caveau provisoire temporaire : un corps mis en bière pouvant être déposé temporairement dans un caveau provisoire dans l'attente de la crémation ou de l'inhumation définitive, ce dépôt ne pourra excéder 6 mois. Le droit d'occupation d'un caveau provisoire est fixé à 15€ par mois à compter du 2ème mois d'occupation.

Élections : renouvellement des délégués à la commission de contrôle des listes électorales ; les délégués actuels sont reconduits dont Arnaud JUGLET (président) , Martine BARBIER, André POIRIER, titulaires.

Désignation d'un référent déontologue : Jean-Marie BRIGANT, Maître de conférences à l'Université du Maine est nommé en qualité de référent déontologue des élus. Sa mission consiste, à la demande d'un élu local, à lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Abribus : les abribus ont été implantés le 13 juillet dernier avec confirmation qu'il n'y aura pas de bancs, car ils sont utilisés uniquement pour le ramassage scolaire.

Conférence Régionale de Gouvernance (CGR) de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire .

Dans le cadre de l'évolution du SRADDET, *Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires*, une démarche de sobriété foncière fixait un objectif partagé de « zéro artificialisation nette» (ZAN) à l'horizon 2050. La loi Climat et Résilience, a établi un objectif plus exigeant de réduction de la consommation foncières d'ici 2031 et a obligé les régions à créer une instance : la CGR.

Afin de favoriser la concertation locale avec la Région , cette conférence est consultée sur la déclinaison des objectifs et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets d'envergure nationale ou européenne et sur la liste des projets régionaux. Le conseil a donné un avis favorable à la constitution de cette gouvernance qui serait composée de 120 membres dont 16 maires , au lieu de 57 membres prévus actuellement .

Dénonciation de la convention de service commun ingénierie voirie avec la CDC Maine Saosnois : compte tenu des conditions financières et techniques présentées, le conseil municipal décide de dénoncer la convention de service commun ingénierie voirie avec la CDC Maine Saosnois. Cette dénonciation prendra effet au 31 décembre 2023.

Plan provisoire en attente de bornage du lotissement des Lustries

ENR (ENERGIES RENOUVELABLES)

CIRCULAIRE PREFECTORALE :

Dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables, les communes doivent élaborer une cartographie des zones pouvant accueillir des projets. Le délai initialement programmé pour décembre 2023 devrait être reporté à fin janvier 2024.

Aujourd'hui, différentes sources d'énergies renouvelables (EnR) coexistent dans la production d'énergie en France : solaire, éolien, biogaz, géothermie… Elles sont indispensables pour préparer le système énergétique de demain en diversifiant le mix énergétique de notre pays.

La loi précise que les communes peuvent définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Afin d'établir cette carte et définir les zones favorables à l'accueil des projets ENR , une concertation publique doit être organisée .

Ces zones d'accélération ne seront pas des zones exclusives : des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets, afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en continu.

le Gouvernement mettra en place des avantages financiers pour les porteurs de projet s'implantant sur ces zones. Cela permettra aux zones d'accélération d'être attractives économiquement et de compenser des conditions climatiques éventuellement moins avantageuses. Afin de faciliter le lien entre ces zones et les documents de planification du territoire concerné, les collectivités pourront les inclure dans leurs documents d'urbanisme via la procédure de modification simplifiée.

LE QUESTIONNAIRE DISTRIBUÉ AVEC CE BULLETIN EST A NOUS RETOURNER AVANT LE 16/01/2024
par mail ou déposé en mairie

Deux permanences
auront lieu en mairie
le lundi 08 janvier de 17h à 18h et
le mardi 09 janvier de 10h à 12h

BILAN FINANCIER DE LA CONSTRUCTION
DE LA SALLE REMYMONTAISE , hors équipement

TRAVAUX : 595 304€ H.T

SUBVENTION EUROPEENNE FEADER : 55 593€
SUBVENTION REGIONALE : 67 328.88€
SUBVENTION DEPARTEMENTALE PLAN DE RELANCE : 17 262€
SUBVENTION DE L ETAT DSIL : 214 800€€

Soit 350 483€

PAIEMENT DE PROXIMITÉ
Partenaire agréé de la direction générale des Finances publiques

Service de paiement au service public :

« Paiement de proximité »

La Direction Générale des Finances Publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une **offre de paiement de proximité** pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital…).

Les buralistes partenaires afficheront ce logo. Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire.

https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite

FINANCES / BUDGET

Comptes arrêtés au 15/12/2023	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Budget principal	518 231€	734 273€	353 835€	337 984€
Budget Assainissement	35 833€	26 498€	13 050€	45 233€
Budget CCAS	426€	1 281€	0	0

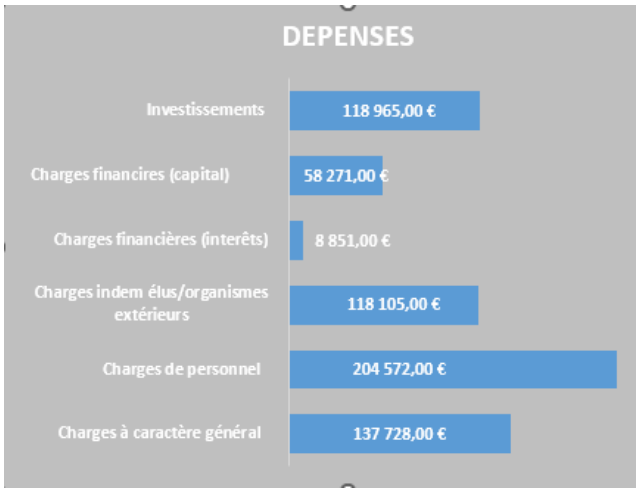

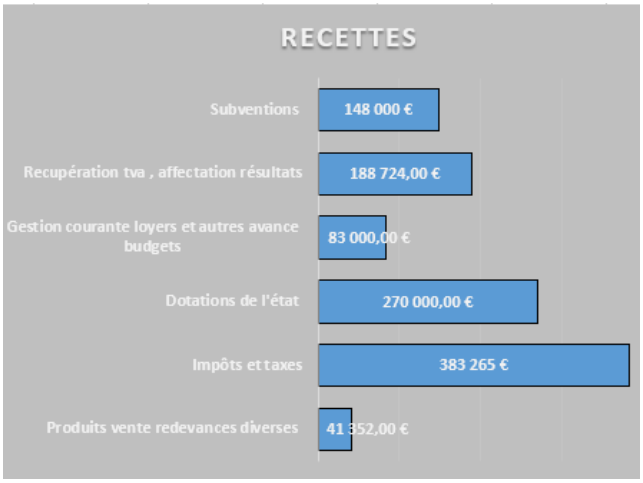

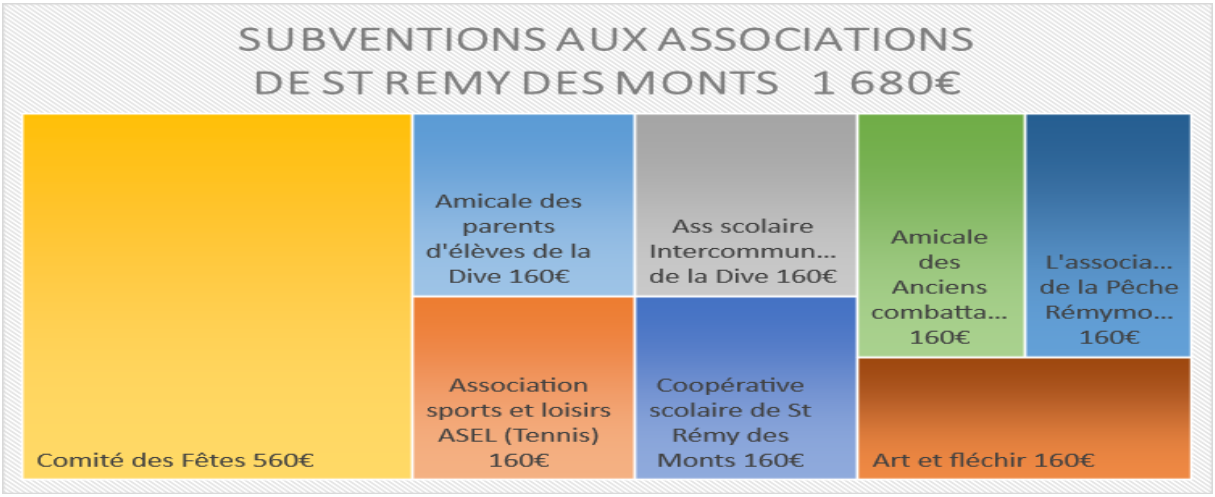

AUTRES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

ADAPEI, ADAPT, ADMR, AFSEP (sclérose en plaques), AFM (myopathies), ASIDPA (Soins Infirmiers Mamers) , Association IMC Sarthe, Association pour le Don du Sang, Concours Animaux de Viande, Croix Rouge Française, EHPAD de Neufchâtel-en-Saosnois "Les Hespérides ", EHPAD de Marolles, La Gaule du Saosnois, Ligue contre le Cancer, UNA, VMEH de l'Orne, Mutilés de la Voix, **soit au total 820€**

TAUX D'IMPOTISIONS	Foncier bâti	Foncier non bâti
St Rémy des Monts 2023	32.62%	31.85%
Taux moyens communaux au niveu national 2022	38.28%↗	50.44%↗
Taux moyen départemental 2022	45.86€↗	39.66€↗
Communauté de Communes 2023	4,68%↗	6.83%↗

Produit attendu : 220 208€
le conseil a voté pour l'année 2023, le maintien des taux d'impositions 2022

Tarifs de la salle en vigueur le 01/01/2024

(délibération 2021-57 et 2022-36)

Salle Rémymontaise	Salle Associations	Les deux salles
250€ Habitants hors commune **200€** Habitants commune **150€** Jour férié habitants commune **200€** Jour férié habitants hors commune **80€** Jour supplémentaire ou en semaine habitants hors commune **50€** Jour supplémentaire ou en semaine habitants commune 40€ carence ménage	**60€** Habitants hors commune **50€** Habitants commune **50€** Jour férié habitants hors commune **40€** Jour férié habitants **35€** Jour supplémentaire ou en semaine habitants commune et hors commune	**300€** Habitants hors commune **240€** Habitants commune **240€** Jour férié Habitants hors commune **180€** Jour férié Habitants **105€** Jour supplémentaire ou en semaine habitants hors commune **75€** Jour supplémentaire ou en semaine habitants

Cimetière (maintenus en CM du 08.12.2023)	Durée	Tarifs 2024
Concession terrain 2 m²	30 ans 50 ans	60 € 90 €
Concession 1m² sépulture enfants	30 ans 50 ans	30 € 45 €
Concession Cavurne	15 ans 30 ans	30 € 45 €
Plaque jardin du souvenir	-	30 €
Droit d'entrée pour une case de columbarium	-	550 €
Concession Case columbarium 46Lx45Px35H	15 ans 30 ans	180 € 300 €
Caveau provisoire à partir du 2ème mois d'occupation (mars 2023)	Par mois	15€

CIMETIERE

En raison de la réglementation concernant les produits phytosanitaires, deux agents interviennent dans le cimetière tous les mercredis et un agent tous les vendredis.
Une étude sera lancée pour étudier le revêtement des allées.
De nouveaux colombariums seront inscrits au budget 2024.

SALLE DES ASSOCIATIONS

Votre conseillère numérique est présente tous les mercredis de 9h à 12h salle des Associations , elle vous propose des accompagnements personnalisés sur rendez-vous, pour n'importe quelle démarche nécessitant l'outil informatique (CPAM, CAF, déclaration, retraite,….) ou sur un projet personnalisé (création de site web, carte de visite…).
Débutant ou confirmé.
Contact au 02.72.88.34.38

Ordures ménagères : des réflexions ont été menées dans le cadre du renouvellement du marché relatif à la collecte et au traitement des ordures ménagères. Une augmentation de 24% de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) est estimée dans les 3 ans à venir.

Pour les communes de 550 à moins de 1900 habitants, plusieurs scénarii sont proposés :

1- Collecte en porte à porte maintenu des ordures ménagères, mais 1 fois toutes les 2 semaines et porte à porte du tri sélectif toutes les 2 semaines.

2- Collecte en porte à porte des ordures ménagères 1 fois toutes les 2 semaines et maintien de l'organisation actuelle de l'apport volontaire au tri sélectif.

3- **Collecte en porte à porte toutes les 2 semaines pour les ordures ménagères et le tri sélectif. (retenu par les élus de la Communauté de Communes à compter de mi avril 24)**

Si des communes souhaitent passer en apport volontaire des ordures ménagères, le génie civil serait à la charge de la Communauté de Communes Maine Saosnois, et l'aménagement à la charge de la commune.
Le verre reste en apport volontaire pour tous les scénarii.

CLECT : approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) du 26 septembre 2023.

Déchets / Environnement

Ordures ménagères : ramassage et distribution des sacs

Sur la commune : le ramassage des ordures ménagères est assuré tous les mardis à partir de 10h . Les sacs peuvent être retirés à la Communauté de Communes de Mamers.

DISTRIBUTION DES SACS estampillés CDC MAINE SAOSNOIS	Mardi	Mercredi	Vendredi
Marolles-les-Braults 7, Place Henri Coutard	-	14h à 17h	14h à 17h
Mamers 3, rue Ernest Renan	14h à 17h	14h à 17h	-
Bonnétable 8, rue Mazagran	-	9h à 12h	9h à 12h

Déchèteries / Horaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bonnétable	14h18h	9h-12h	9h-12h 14h-18h		9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h
Saint-Rémy-des-Monts/ Mamers	9h-12h	14h18h	14h18h	9h-12h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h
Marolles-les-Braults	9h-12h		9h-12h 14h-18h		14h18h	9h-12h 14h-18h
St Cosme- en-Vairais		9h-12h		14h18h	9h-12h	9h-12h 14h-18h
Neufchâtel en Saosnois			14h17h			9h-12h 14h-17h

Rappel : les déchèteries ferment 15 mn avant l'heure indiquée

Les horaires sont également disponible sur le site de la CDC :
https://www.mainesaosnois.fr/environnement/les-decheteries/

Mamers	Marolles-les-Braults	Bonnétable
(Antenne)	(Siège social)	(Antenne)
3 Rue Ernest Renan, 72600	7 place Henri Coutard, 72260	8 rue Mazagran, 72110
02 43 97 25 31	02 43 34 16 48	02 43 29 00 01

Service à la population CDC

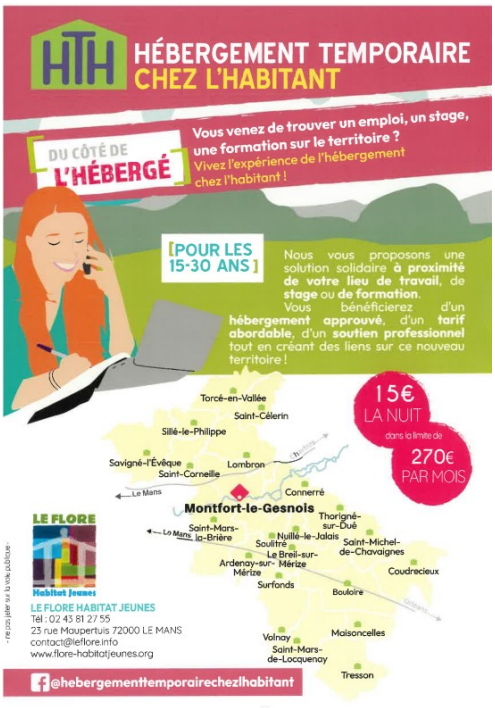

Maison France Services

Pour vous accompagner dans toutes vos démarches administratives, des conseillers formés sont à votre disposition au bureau de Poste à Marolles les Braults.
Horaires d'ouverture:
Mardi au Vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h30
Samedi 9h00 à 12h00.
Contact au **02.43.31.00.12** ou c**ourriel : marolles-les-braults@france-services.gouv.fr**

Guichet unique de l'habitat

Cette opération, menée avec le soutien de l'État, de la Région Pays de la Loire et du Département de la Sarthe, permet d'accompagner tous les propriétaires du territoire, occupants ou bailleurs, quel que soit votre niveau de revenus.
Le guichet unique de l'habitat est animé par des conseillers de l'agence INHARI qui vous accompagnent gratuitement dans vos démarches. Les travaux concernées :
-l'amélioration de la performance énergétique de votre logement (isolation chauffage, menuiseries, etc..)
-l'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap (remplacement d'une baignoire, monte-escaliers, rampe d'accès, etc…)
-la réhabilitation d'un logement dégradé ou vacant (gros œuvre, électricité, plomberie, etc…)
Attention : ne pas commercer les travaux avant le dépôt des dossiers de demande de subventions. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment.
Aucun démarchage à domicile ou par téléphone n'est réalisé

ASSAINISSEMENT

VEOLIA 09.69.32.35.29

Depuis le 01 avril 2023 , Veolia n'est plus gestionnaire du service public d'assainissement mais prestataires de services, ce qui se traduit par une facturation par la commune comme ci après :

Délibération 2023-16	TARIF +5%	Taux TVA
Part fixe : abonnement (tarif annuel)	69.09€	10%
Part proportionnelle sur consommation - le m3 : abonnés raccordés sur le réseau de St Rémy des Monts	1.40€	10%
Part proportionnelle sur consommation - le m3 : abonnés raccordés sur les réseaux de St Rémy et Mamers	0.4898€	10%
Ces tarifs ne comprennent pas les redevances dues aux organismes publics dont l'Agence de l'eau pour la préservation des ressources en eau, et la lutte contre la pollution.		

CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Afin de veiller au bon fonctionnement du réseau public d'assainissement notamment par le biais de contrôles de conformité plus fréquents,

Considérant qu'il est nécessaire d'harmoniser les pratiques entre assainissement non collectif et assainissement collectif,

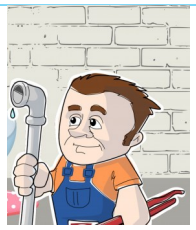

le Conseil Municipal, à l'unanimité, a rendu obligatoire le contrôle des installations de collecte intérieure des eaux usées ainsi que de leur raccordement au réseau public, à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé directement ou susceptible de l'être au réseau d'assainissement.

Ce contrôle sera opéré par la société du service assainissement collectif désignée contractuellement, et la prestation sera facturée directement au propriétaire qui vend son bien (tarifs 2023 : 150€H.T, soit 180€TTC)

Un formulaire de demande de contrôle est disponible en mairie ou sur le site de la commune.

EAU 100% PUBLIQUE

SYNDICAT D'EAU PERSEIGNE SAOSNOIS : abonnés sur le réseau de St Rémy des Monts

Votre Syndicat d'eau potable le SIDPEP Perseigne Saosnois change de délégataire

Suite à I 'attribution du contrat de Délégation du Service Public de Production et de Distribution d'Eau Potable de votre syndicat ; à compter du 31 décembre 2023 à 24h00,1a société VEOLIA n'exploitera plus le service public de l'eau potable (production et distribution) du SIDPEP Perseigne Saosnois.

Le nouveau délégataire, à compter du l" janvier 2024 à 0h00, est la société **STGS d'AVRANCHES** laquelle va ouvrir un point d'accueil clientèle et une agence travaux à MAMERS ;

STGS est joignable pour toutes demandes (abonnements, travaux, fuites, factures, etc . . .) au **09 69 32 69 33** - numéro joignable 24 heures/24,7 jours/7, 365 jours/an.

Suite à ce changement de délégataire tous les abonnés du SIDPEP recevront en début d'année 2024:

⇒ 1 facture émise par Veolia relative à leurs consommations réelles arrêtées à la date du 31 décembre 2023 sans abonnement,

⇒ 1 facture émise par STGS correspondant à l'abonnement pour les six premiers mois de 2024.

A noter que les tarifs demeurent sensiblement inchangés puisque pour une facture de 120 m3 (valeur 0110112024), les variations par rapport au tarif 2023 actualisés au 31 octobre 2023 sont de :

Pour l'ex service de Mamers : +0.68% (+2.05€)

Pour l'ex SIAEP du Saosnois : -3.40% (-10.69€)

LE SYNDICAT D'EAU DU PERCHE SUD :

Abonnés du réseau d'Origny le Roux	SIAEP Perche Sud 07.89.71.56.68

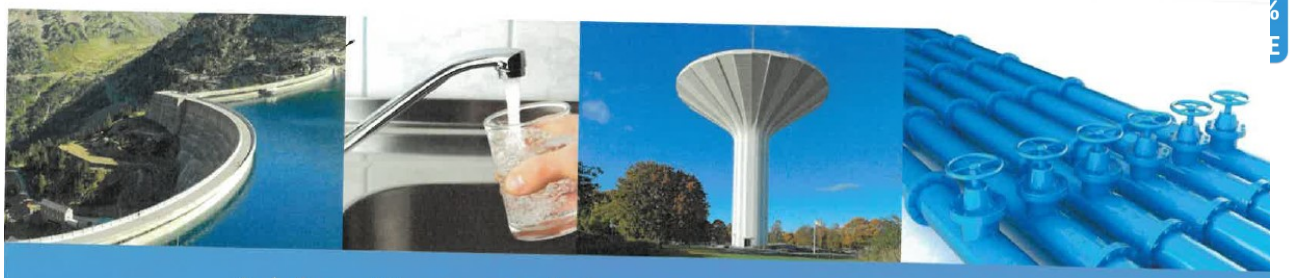

Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

SIAEP Perche sud

altereo
eau et territoires durables

Le SIAEP du Perche Sud a retenu le cabinet Altéréo pour effectuer son étude patrimoniale

- Elle se déroulera de fin 2023 à fin 2025
- Objectif : Améliorer votre réseau d'eau potable

Véhicule qui sera présent sur le périmètre du syndicat du Perche Sud pendant la période de l'étude.

Pour tout renseignement complémentaire : veuillez contacter le syndicat du Perche Sud au 02.33.83.07.93

Carbocage », un plan départemental de gestion des haies

Ce futur plan de gestion durable des haies accompagnera les démarches vertueuses des agriculteurs dans l'entretien de leurs haies bocagères sur le territoire de la Sarthe.

Le bocage, entretenu par les agriculteurs, est un puits de carbone capable de compenser une partie des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines. Sans gestion, les haies vieillissent et se dégradent, c'est pourquoi il faut adopter une gestion dynamique et durable de la haie permettant son renouvellement. **Elle assurera ainsi ses fonctions de production de bois, de stockage du carbone, d'habitat pour la biodiversité (faune, flore), de filtration de l'eau, de limitation de l'érosion et de valorisation des paysages.**

Le Conseil Départemental s'inscrit totalement dans cette démarche visant à lutter contre le réchauffement climatique, par la plantation de haies bocagères. Aussi, Dominique Le Mèner, Président du Conseil Départemental, François Boussard, Président de la Commission Aménagement du Territoire, Agriculture et Développement Durable, Michel Dauton, Président de la Chambre d'agriculture, et Sarah Colombié, consultante innovation, climat et environnement à la Chambre d'agriculture, se sont réunis pour mettre en œuvre le futur plan départemental « Carbocage ». Son objectif : accompagner les démarches vertueuses des agriculteurs dans l'entretien de leurs haies bocagères sur notre territoire.

Une plantation de haies peut stocker entre 3 et 5 tonnes de carbone au kilomètre, soit 500 tonnes en 15 ans, à l'échelle d'une exploitation !

Entre 2015 et 2020, le Département a accompagné la création ou restauration de 97 mares, la plantation de 535 fruitiers, la plantation ou la mise en têtards de 1 482 arbres, la plantation de 3 253 plants en bosquets ainsi que 175 km de haies.

L'ECOLE

6 rue des chanvriers
02.43.33.49.02
ce.0720766s@ac-nantes.fr

Classe de TPS /PS / MS
Mathilde PAYSAN (Directrice)

Classe de MS / GS
Fabienne MURAIL

Classe de CP
Laure BELONCLE

L'école fonctionne sur 4 jours

Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi
de 9h05 à 12h05 / de13h35 à 16h35

59 élèves fréquentent l'école de St Rémy-des-Monts cette année. Les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 sont scolarisés à Saint Vincent-des-Prés.

Label Génération 2024

Notre école a été labellisée Génération 2024 à la suite du dépôt d'un projet valorisant les activités sportives à l'école et intégrant les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité, refus des discriminations.

Activités sportives

Jeux olympiques et paralympiques

Nettoyons la nature

Randonnée contée (Perseigne)

Sortie scolaire de fin d'année : zoo de Doué-la-Fontaine

Visite du centre de tri du Mans

Fête des écoles : les couleurs

Fête de la musique

Actions de l'année 2023-2024

Sorties culturelles : Maternelle et cinéma, Ecole et cinéma (2 et 3 films par an), spectacle de danse et théâtre dans le cadre de la saison culturelle de Mamers.
Activités sportives : Randonnée contée (Forêt Perseigne), Parcours orientation, Jeux collectifs, Athlétisme, Piscine
Développement durable : Tri et recyclage des déchets, Jardin potager de Bonnétable
Santé : Intervention sur l'usage des écrans et les troubles du sommeil
Citoyenneté : Participation aux commémorations officielles, opération Nettoyons la nature.

Notre projet d'école

-Assurer la maîtrise des fondamentaux et des compétences pour chaque élève
-Favoriser une insertion dans la société par la culture
-Favoriser la réussite de tous les élèves.

L'ECOLE

- 22 rue Viventien — 02.44.30.80.32
  - Classe de Cycle 2 — CE1/CE2 — Camille Couëffé
  - Classe de Cycle 3 — CM1 — Christine Chaillou
- 12 rue Viventien — 02.43.33.14.13
  - Classe de Cycle 3 — CM2 — Christine Têtu (*directrice*)

Courriel : ce.0720777d@ac-nantes.fr

L'école fonctionne sur 4 jours :

Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi
de 8h55 à 11h55/de13h25 à 16h25

63 élèves fréquentent l'école de St Vincent-des-Prés cette année. Les élèves de Maternelle et de CP sont scolarisés à Saint Rémy-des-Monts. Camille Couëffé a rejoint cette année notre équipe en remplacement de Laure Bourasseau qui était enseignante à St Vincent depuis 2015.

En route pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

Notre école labellisée Génération 2024, poursuit ses actions en participant à des activités sportives intégrant les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité, refus des discriminations.

Notre projet d'école

-Assurer la maîtrise des fondamentaux et des compétences pour chaque élève
-Favoriser une insertion dans la société par la culture
-Favoriser la réussite de tous les élèves.

L'ECOLE

Rétrospective juin 2023

Passeport du civisme
Remise des médailles et des diplômes

Voyage au château de Versailles
Trajet en train

Année scolaire 2023-2024

Projets spécifiques

Sorties culturelles : Ecole et cinéma (3 films par an), Spectacles dans le cadre de la saison culturelle de Mamers (2 spectacles dans l'année).

Activités sportives : Journée du sport scolaire, Usépiades, Cross Ouest-France, Journée olympique et paralympique.

Développement durable et activités scientifiques : Exposition Méli Mél'eau, Sensibilisation des enfants à la préservation des espèces autour de la découverte des abeilles, bourdons et autres pollinisateurs.

Passeport du civisme pour les CM2 : Actions de Prévention et informations concernant la réglementation de l'usage de la Trottinette, le harcèlement. Incitation à découvrir son territoire et à participer aux commémorations officielles.

Réalisations artistiques – CM1

Merci à tous nos partenaires :
La commune de St Vincent-des-Prés, le SIVOS, la CDC, l'Amicale des Parents d'élèves, la Coopérative, l'Association sportive intercommunale de la Dive, les employés communaux Béatrice et Medhi, les agents du SIVOS et de la cantine, les familles.

SIVOS DE LA DIVE

Le bureau du Sivos de la Dive a voté son budget le 28/02/2023 avec une participation des communes à hauteur de **945€** par élève.
Pour les enfants devant être titulaires d'un titre de transport, la participation du Sivos est passé à **45€** pour une valeur de 75€ (reste 30€ à charge des familles).

Les effectifs 2023/2024 s'élèvent à 122 élèves. Deux arrivées prévues en janvier

A St Vincent des Prés, la construction du groupe scolaire est en cours et devrait être terminée pour la rentrée 2024-2025.
Le Sivos investit régulièrement dans des équipements informatiques tels que les tableaux numériques, tablettes, lecteurs.

Afin de maintenir les effectifs, nous vous invitons à inscrire vos enfants dès à présent à l'école du lieu de votre domicile, conformément

à la réglementation et pour leur permettre de créer un lien social permanent.

Les inscriptions des enfants scolarisés à Mamers doivent faire l'objet d'une demande une dérogation acceptée sous conditions, notamment le statut de l'école et la localisation du domicile**.**

Pour la période scolaire 2022/2023, la participation sollicitée pour les frais de fonctionnement des écoles de Mamers s'élevait à 14 074€ et concernait 5 élèves en maternelle et 13 en primaire. Cependant, des demandes de dérogations ayant été refusées au regard des conditions posées, pour 7 élèves (2 en maternelle et 8 en primaire), la participation s'est élevée à 8 553€.

LA CANTINE SCOLAIRE

TARIFS 2023/2024 :
Repas enfant : 3.35 €

Depuis septembre 2022, la cantine est gérée par la commune. Les paiements sont encaissés sous forme de forfait mensuel à **43€ /mois pour l'année scolaire 2023/2024.**
Amélie la cuisinière prépare chaque jour les repas pour les enfants de l'école de Saint Rémy. Les repas sont servis par Amélie, Mingué, Pascale, Fanny .
Une fois par mois, un menu à thème est organisé : menu saveur des régions, menu savoyard,… très apprécié.
Les repas sont confectionnés au maximum avec des produits laitiers locaux de la ferme « la Grande Mousse » à Briosne-lès-Sables. La cantine propose des menus végétariens deux fois par mois.

Annick, Rachel, Murielle ou Francine servent les repas à la cantine de St-Vincent-des-Prés.

- 3.55€ le repas. régulier, 3.80€ le repas mi temps,
- 4.55€ le repas occasionnel.

Les enfants ont également reçu des paquets de friandises de Noël offerts par INTERMARCHE.

LA GARDERIE

La Garderie ouverte du lundi au vendredi de **7h à 9h** est assurée par Mingué ou Fanny , rue du Montgrignon.

La Garderie du soir est proposée du lundi au vendredi sauf le mercredi de **16h30 à 18h30** et assurée par Pascale ou Francine ou Fanny .

Des cartes prépayées sont disponibles au tarif de 5€, 10€, 20€ ou 50€ valables pour le matin et le soir (1€ la séance).

Téléphone : 02.43.33.20.75

(les photos de cette page sont les réalisations des enfants)

APE (Amicale des Parents de la Dive)

L'Amicale des Parents d'Élèves fondée depuis plus de 30 ans vous présente les membres du bureau :

Présidente : Mme CHOPLIN Jessica 06.80.23.92.68
Vice présidente : Mme RIDRAY Stécy
Trésorière : Mme MARTIN Jennifer
Trésorière adjointe : Mme PERDEREAU Laetitia
Secrétaire : Mme GRAFFIN Rachel
Secrétaire adjointe : Mme LE CARVES Stéphanie

Membre du bureau : Mme COOLENS Astrid

Mail : ape.dive72@gmail.com

Facebook : Amicale des parents de la Dive

L'association est basée sur le volontariat et a pour but de collecter des fonds afin d'aider à financer les sorties des écoles du Sivos (Saint Rémy des Monts et Saint Vincent des Près, Moncé-en Saosnois), l'achat de matériels et des sorties pédagogiques.

Nous avons commencé par une vente de sapins de Noël au Petit Mont Fleuri et en parallèle une vente de gâteaux Mont Saint Michel.

<u>Voici les dates des prochains évènements 2023-2024 :</u>

Tombola en février

Repas dansant samedi 10 février Salle Rémymontaise

Vente de chocolats en mars pour Pâques

Vente de gâteaux « Bijou» en mai

Fête des écoles fin juin

Nous tenons à remercier les maires du Sivos (M CHARTIER, M GOSNET et M GUILMIN), les maitresses des 2 écoles, les comités des fêtes, les parents et tous les bénévoles qui nous ont aidés et nous aiderons lors des prochaines manifestations.

L'APE de la Dive vous remercie et vous souhaite de Joyeuses Fêtes de fin d'année.

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS
AFN ET SOLDATS DE FRANCE

Les anciens combattants, et les personnes présentes ont perpétré le devoir de mémoire en commémorant, autour des Monuments aux Morts, la commémoration du 11 Novembre. Par une minute de silence, l'hommage a été rendu à ces soldats suivi du chant des Partisans.

Ensuite, une soixante de convives a participé au repas offert aux personnes de plus de 70 ans. Ce moment de partage permet de recréer du lien, de faire de nouvelles connaissances dans la bonne humeur.
Thérèse et Raymond FROGER, les doyens de la commune ont été honorés lors de ce repas.

Présidents d'honneur : Raymond FROGER et Bernard MULOT

Président : Gilles LAMBERT 02 43 34 01 70
Secrétaire : André POIRIER
Trésorier : Arnaud JUGLET

Club du Bel-Age

Le bureau
Président : Yves FRELON
Trésorière : Elisabeth CORBIN 02.43.97.66.18
Secrétaire : Nicole DAGRON
Membres : Nicole GODET, Gisèle LABELLE, Marc GROUAS

Une cinquantaine de personnes se réunissent chaque semaine, salle des associations. Les activités du Club consistent essentiellement à réunir les membres tous les mardis de 13h30 à 18h autour de jeux de cartes et de société ou jeux de boules. Il leur est servi un goûter accompagné de boissons fraiches ou chaudes suivant la saison. Les dates à retenir pour les concours, repas, etc., sont inscrites à la fin de ce bulletin.

LA GYM VOLONTAIRE

Les cours sont dispensés tous les lundis de 19h00 à 20h00 avec notre super animatrice Madame Nicolas Marithé soit dans la salle rémymontaise, soit à l'extérieur selon la saison.

Deux nouveaux adhérents ont rejoint le club cette année.
(2 premières séances d'essais gratuites).

Pour tout renseignement contacter :
Madame Ménard Nelly au 02 43 97 55 89 ou 06 74 61 91 77
Mme POTTIER Stéphanie au 06.10.71.29.74.

La licence est de 30€ et l'adhésion de 70€ l'année, y compris pendant les petites vacances scolaires.

L'ASEL ET LE TENNIS

Pour une adhésion au club de tennis, prendre contact auprès de Geoffrey Perrin, 06.17.23.13.21 ou asel72600@gmail.com ou par Facebook

Tarifs 2023-2024
Carte adhésion : 30€
Carte familiale (+2 personnes de la même famille) :60€
Enfant 12-18ans + étudiant : 15€
Enfant -12 ans : gratuit
Hors adhérent du club : 5€ l'heure/ personne

Un nouveau bureau a été élu au sein de l'Asel (Association Sports et Loisirs Rémymontais) :

Président : Geoffrey PERRIN
Trésorier : Mehdi SOUICI
Secrétaire : Rémy YVON

Lors de notre dernière assemblée générale du 24 novembre 2023, le bureau a été réélu.

L'équipe du Comité des Fêtes

Présidente : Fanny GISSELERE 06 84 12 40 80
Vice Président : David PAYSAN
Trésorière : Nadège CREPON
Trésorière adjointe : Mélanie JUIGNET
Secrétaire : Cyril MONSALLIER

Nous sommes ravis d'avoir une équipe de bénévoles motivée et dynamique pour nos prochaines manifestations.

Les manifestations durant cette année ont été très satisfaisantes malgré la météo capricieuse :
le marché de Noël, la fête de la musique et notre traditionnel vide-grenier qui représentent des événements incontournables de la région.

Ces événements seront reconduits l'an prochain .

Le Comité des Fêtes a hâte de vous retrouver lors de ses traditionnelles manifestations (carnaval, chasse aux œufs, marché de Noël…).

Nous comptons vivement sur votre présence pour faire perdurer notre association et faire vivre notre si belle commune.
Nous vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année et nous espérons vous retrouver nombreux lors de nos manifestations.

Arrivée du Père Noel et lâcher de lanternes

MATERIEL DU COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes met son matériel à disposition des particuliers, sous forme de location. Nous souhaitons que le matériel prêté aux associations restent dans la commune .

Responsable matériel David PAYSAN 06.77.72.97.25

	Bénévoles	Habitants commune	Habitants hors commune	Commune	Associations commune	Autres associations	Caution
Tables	Gratuit	4 €	5€	Gratuit	Gratuit	5€	30 €
Bancs		2€ l'unité	2.50€ l'unité			2.50€ l'unité	15 €
Stands para-pluie		50€	60€			60€	600€
Stand 4 x 4		40€	50€			50€	600€
Mange-debout		3€	4€			4€	20€
Gobelet à l'unité		0.80€	1 €		0.50€	1€	1€

Les dates à retenir pour 2024

Carnaval	Vendredi 23 février
Chasse aux œufs	Samedi 13 avril
Fête de la musique	Samedi 22 juin
Vide greniers	Dimanche 23 juin
Marche gourmande	Dimanche 15 septembre
Assemblée générale	Vendredi 22 novembre
Marché de Noël	Dimanche 22 décembre

LA PECHE ST REMYMONTAISE

Président : M. Daniel TRAVERS 06 62 02 08 44
Vice Président : Jean-Claude PHILIPPE
Trésorier : Patrick RUEL
Secrétaire : kévin LALOI
Membres du bureau : Mireille LALOI, Jean MENU.

Quelques dates à retenir suivant la météo en 2024:

Samedi 17 février : ouverture de l'étang et 1er lâcher de truites
Samedi 2 mars : 2ème lâcher de truites
Vendredi 5 avril : lâcher de truites de nuit mise en place 19h et de 20h à minuit
Samedi 4 mai : fête de la pêche familiale enfants de 5 à 12 ans
Samedi 21 septembre : lâcher de truites spécial pour adhérents
Samedi 26 octobre : 3ème et dernier lâcher de truites
Dimanche 17 novembre : fermeture de l'étang

Art & Fléchir
Exposition itinérante

Poursuit son action de démocratisation de la culture

Depuis sa création en 2000, l'association Art & Fléchir n'a jamais cessé d'œuvrer afin de démocratiser la culture en milieu rural.

Au cours de l'année 2023, les bénévoles de l'association culturelle n'ont pas dérogé à cette règle et les manifestations organisées par Art & Fléchir ont à nouveau rencontré un franc succès.

La preuve en a été faite à l'occasion de la 4e édition du festival « Lectures aux Animaux » qui a lieu au cours du week-end de la Pentecôte au Logis de Moullins à Saint-Rémy-du-Val. Cette édition a été marquée par une affluence record de plus de 700 festivaliers. Des spectateurs qui ont pu saluer et applaudir les prestations scéniques de Sara Giraudeau, de Fabienne Périneau, d'Émilie Cazenave, de Jean-Paul Bordes et de Cédric Carlier.

Président : Gilles MURAIL 06 15 06 37 80
Trésorière: Karine PICHEREAU
Secrétaire : Jérôme PAINEAU

L'année 2023 a aussi été marquée par le succès du 9e opus du rendez-vous photographique « Le Temps d'une Pause » sur le thème du Mouvement.

L'année 2024 s'annonce toute aussi riche en rendez-vous culturels dans les rangs d'Art & Fléchir.
La 10e édition du « Temps d'une Pause » aura pour thème « Insolite ». Puis la 5e édition du festival « Lectures aux Animaux » aura lieu du 17 au 19 mai au Logis de Moullins à Saint-Rémy-du-Val avec à nouveau des actrices et des acteurs de renom sur scène.

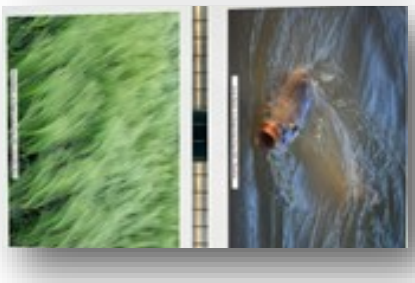

Polleniz, une association au service de la biodiversité dont la commune est adhérente.

L'association Polleniz est le réseau des Pays de la Loire dédié à la santé des végétaux.

Cela passe par la coordination de 3 missions : protéger, surveiller et lutter contre des espèces exotiques envahissantes et des organismes réglementés. Nous sommes donc ouverts à tous et proposons divers services à nos adhérents, qu'ils soient professionnels, collectivités, jardiniers amateurs ou bénévoles de luttes collectives.

Voici quelques exemples de nos actions auxquelles vous pourriez contribuer à votre tour :

Chenilles processionnaires : Des campagnes de lutte collective sont organisées contre les chenilles processionnaires du pin et du chêne. A travers la commune, chaque particulier peut bénéficier d'un traitement biologique de leurs arbres pour limiter les risques liés à ces chenilles (urtications, œdèmes, etc.). Invitez votre maire à adhérer à Polleniz si ce n'est pas déjà le cas, et inscrivez-vous ensuite sur notre site !

Pour plus de renseignements :
Polleniz

ZA de la Belle croix
942 route du Mans
72510 REQUEIL
Tel : 02 43 85 28 65
Polleniz72@polleniz.fr
www.polleniz.fr

Ron- geurs Aquatiques Envahissants (RAE): Polleniz anime et coordonne la régulation des populations de Ragondin et de Rat Musqué grâce à son réseau de bénévoles piégeurs. En 2022, ils ont capturé 15 706 RAE dans les 214 communes engagées en Sarthe. Cette action est nécessaire à la préservation des berges, mais aussi pour notre santé et celle de nos animaux qui transmettent des maladies comme la leptospirose. Si vous souhaitez devenir bénévole, n'attendez pas : contactez Polleniz pour nous rejoindre et vous former !

Plantes invasives : Polleniz propose son expertise sur les espèces végétales
invasives, notamment sur l'Ambroisie à feuilles d'armoise et de la Berce du Caucase. Ces plantes présentent des dangers pour la santé : brûlures,
cloques, allergies, etc. Elles peuvent également mettre en péril les espèces de nos territoires à cause de leur propagation bien rapide.

Polleniz est aussi membre de Neoviz Group qui rassemble différents acteurs spécialisés dans les domaines de la protection des végétaux, de la biodiversité et des problématiques de santé publique. Ainsi, directement ou via notre réseau, nous saurons vous aider à trouver le bon interlocuteur pour vous accompagner sur vos besoins d'expertises en santé des végétaux et en environnement.

Notre territoire agricole

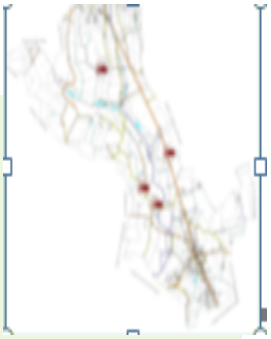

Alors que notre commune a pu comptabiliser une dizaine d'exploitations il y a plus d'une trentaine d'années, quatre demeurent aujourd'hui dans le cadre de la transmission, primordiale pour pérenniser le territoires des cultures et le terroir :

- BRIANT Sterenn : céréales, pommiers à jus
- EARL la Cour du Bois—Hubert LECUREUR : viande bovien, poulets de Loué, céréales
- GAEC Le Buisson - JUGLET Arnaud /: vaches laitières , céréales et vente directe
- Didier LALOI : vaches laitières , céréales

Nous pouvons les remercier ici, pour leur disponibilité lorsqu'un problème climatique ou technique nécessite des engins comme des tracteurs .

Annuaire des artisans, commerçants , entreprises

Catherine ADET
06.11.72.8.39

L'atelier Bergamote
Fabrication et restauration abat-jour

AGRIAL DISTRICO
02.43.97.79.62

Commerce agro alimentaire et matériaux

AU FOURNIL DES MONTS
02.43.97.79.34

Boulangerie-Pâtisserie

AU PETIT MONT FLEURI
02.43.34.22.28/06.61.10.31.12

Fleuriste

BURET
02.43.97.79.49

Charcutier-traiteur

BONNE ETOILE
Guy 06.68.26.78.64 / Philippe 06.81.75.48.00

Immobilier conseil

BRIANT VILLAINE
02.43.34.35.67

Travaux terrassements et travaux agricoles

Mme et M CLOUD
06.86.98.72.18

Chambre d'hôtes Nadine et Philippe

CHEZ ISA ET JUJU

Distributeur de pizzas

Jérôme CINTRAT
06.32.20.27.67

Charpentier couvreur et petite maçonnerie

COULEUR CANELLE
02.43.33.77.98
Coiffeuse

ECURIES DES CONTRELLES
06.21.70.10.74
Entrainement et élevage de trotteurs
Baptême et initiation de trot attelé

FACADES ET DECORS
06.32.73.31.52
Travaux de maçonnerie et gros œuvre de bâtiments

Gwenaëlle FARCY
06.23.62.19.52

Cheffe à domicile

FILEOS
Alexandra PERRIN
02.43.34.29.70
Intermédiaire organisation de voyage

Kévin GISSELERE
06.59.08.84.02

Peintre

Antoinette HAMELIN
06.10.40.19.54

Conseillère Kriss-Laure

INTERMARCHE
02.43.21.11.22

Supermarché

O JARDIN PAYSAGE
Jérôme LENOIR
06.27.03.19.61
Entretien des espaces verts

LOGIS DE LA CHANVRIERE
Mme et M TESSIER
02.43.34.24.38 / 06.74.10.04.37
Gîte de réception, gîte rural

Jean-Luc MARCEL
02.43.33.17.40
Peintre et Vitrier

Jérôme PAINEAU
06.16.09.52.70 ou 02.43.34.53.09
Coach bien-être

PARIS PERRIN
06.17.23.13.21
Débroussaillage et services aménagement paysagers

Florian ROMET
06.31.70.88.04

Travaux d'installation électrique

SRDM2E
06.99.47.30.12
Travaux d'installation électrique

Quelques souvenirs en images

Souvenirs de la journée des peintres des 24-25 juin 2023 organisée par l'association ART MAINE SAOSNOIS

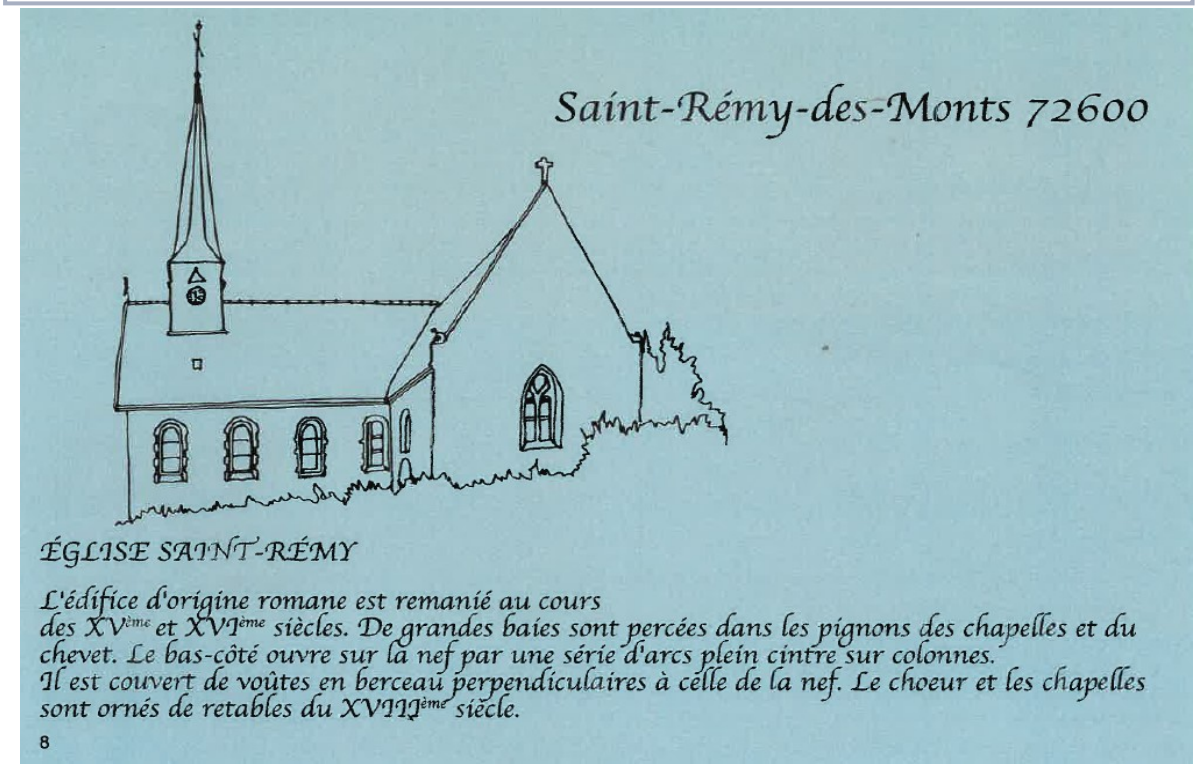

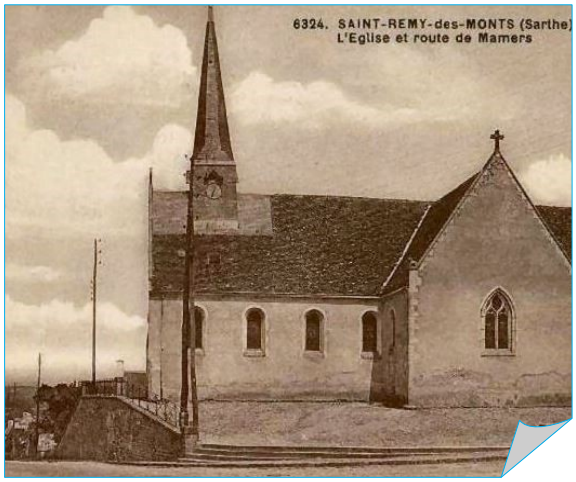

Infos divers

Victimes ou témoins de violences : numéros utiles

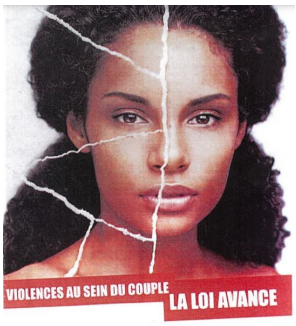

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

CDIFF Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : renseignements par une juriste sur les droits touchant à la vie quotidienne : droit de la famille, violences, droit du travail, droit pénal et patrimonial, pensions alimentaires, successions… Informations gratuites et confidentielles. Sur rendez-vous physique ou téléphonique les 2ème et 4ème mercredi du mois de 9 h à 12 h à la Maison du Département, 1, place de la République à Mamers. Tél. RV CIDFF : **02 43 54 10 37.**

Centre de planification familial

Vie affective et sexuelle (parler, s'informer, être accompagnée)

le planning familial

Permanences à Mamers, le jeudi sur rendez-vous au 17, Rue Ledru Rollin
Renseignement et RDV au : 02.43.24.91.84

C.A.S.C.AD.E.

Centre d'Animation Social Communautaire pour ADultes et Enfants

1 place Henri Coutard 72260 MAROLLES-LES-BRAULTS
Tél : 02.43.97.37.88
accueil@cascade72.fr

Démarchage téléphonique

(Décret n°2022—1313 du 13/10/2022)
Depuis le 1er mars 2023, le démarchage téléphonique des consommateurs est autorisé du lundi au vendredi le 10h à 13h et de 14h à 20h. Interdit le samedi, dimanche et jours fériés.

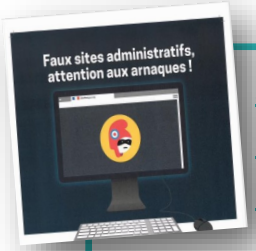

Attention aux faux sites internet et aux fausses entreprises qui se présentent à domicile :

6 conseils pratiques

1-Consulter toujours le site officiel de l'administration française : **www.service-public.fr**
2-Se renseigner auprès des sites officiels
3-Consulter les mentions légales sur site
4-Vérifier les adresses gouv.fr, ou Fr , jamais gouv.org ou gouv.com
5-Les premiers résultats et recherches ne mettent pas forcément en avant les sites officiels
6-Vérifier le caractère payant ou non de la prestation

Agenda des fêtes 2024

INVITATION

Le Maire et le Conseil Municipal vous invitent à la traditionnelle cérémonie des vœux.
Cette soirée sera l'occasion de partager la galette des rois autour d'un verre de l'amitié

le vendredi 12 janvier 2024 à 20 h 00

à la salle Rémymontaise

******Janvier******

Vendredi 12 : vœux du maire

Mardi 23 : assemblée générale et galette (Club du Bel Âge)

******Février******

Samedi 10 : repas dansant (A.P.E)

Madi 13 : concours de belote (Club du Bel Age)

Samedi 17 : ouverture de l'étang et 1er lâcher de truites (Pêche st Rémymontaise)

Vendredi 23 : carnaval (Comité des Fêtes)

******Mars******

Samedi 2 : 2ème lâcher de truites (Pêche st Remymontaise)

******Avril******

Vendredi 5 : lâcher de truites de nuit mise en place 19h et de 20h à minuit (Pêche st Rémymontaise)

Samedi 13 : chasse aux œufs (Comité des fêtes)

Mardi 16 : concours de belote (Club du Bel Age)

******Mai******

Samedi 4 mai : fête de la pêche familiale enfants de 5 à 12 ans (Pêche St Rémymontaise)

Vendredi 10 : concours de boules (Club du Bel Age)

******Juin******

Mercredi 12 : repas du club (Club du Bel Age)

Samedi 22 : fête de la musique (Comité des fêtes)

Dimanche 23 : vide-greniers (Comité des fêtes)

Fin juin Fête des écoles (A.P.E)

******Septembre******

Dimanche 15 : marche gourmande (Comité des Fêtes)

Vendredi 20 : concours de boules à Marolles-les-Brault (Club du Bel Age)

Samedi 21 : lâcher de truites spécial pour adhérents (Pêche st Rémymontaise)

Mardi 24 : concours de belote (Club du Bel Age)

******Octobre******

Samedi 12 : concours de pêche adultes a partir de 13 ans (Pêche st Rémymontaise)

Mardi 22 : concours de belote (Club du Bel Age)

Samedi 26 : 3ème et dernier lâcher de truites (Pêche st Rémymontaise)

******Novembre******

Dimanche 17 : fermeture de l'étang (Pêche st Remymontaise)

Mardi 19 : concours de belote (Club du Bel Age)

Vendredi 22 : assemblée Générale (Comité des Fêtes)

******Décembre******

Mardi 17 : bûche de Noël (Club du Bel Age)

Dimanche 22 : marché de Noël (Comité des Fêtes)

Rédigé par la commission bulletin de Saint-Rémy-des-Monts